

AT/CB.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DE LA LEGISLATION

SECRET N° 62 - 247 /PR/MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la loi n° 60 - 36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le recours en grâce présenté par le nommé HOUNSOU Gbétogo ;

Après avis du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

SECRET :

ARTICLE 1er.- Le recours en grâce formé par le nommé HOUNSOU Gbétogo, condamné le 15 avril 1960 par la Cour d'Appel de Cotonou à 4 mois d'emprisonnement pour blessures involontaires, est rejeté.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, publié au Journal Officiel de la République et notifié à l'intéressé par les soins du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou./-

PORTO-NOVO, le 6 JUIN 1962

P. le Président de la République absent  
le Ministre d'Etat chargé de l'intérim

AMPLIATIONS :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| Président de la République | 5 |
| MJL .....                  | 2 |
| Procureur Général .....    | 1 |
| Procureur de la République | 1 |
| J.O.R.D. ....              | 1 |
| Intéressé .....            | 1 |



*[Handwritten signature]*  
OKE ASSOGBA.

~~SECRET~~